



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire au titre de l'année 2021, le concours d'

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Catégorie B - Femme / Homme

Dans les spécialités suivantes : musée, bibliothèque et archives.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

Nombre total de postes ouverts : 26

Type de concours	Spécialité musée	Spécialité bibliothèque	Spécialité archives
Concours externe	2	9	5
Concours interne	1	4	2
3^{ème} Concours	0	3	0
Total	3	16	7

Épreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 27 mai 2021 au parc des expositions de Rennes-Aéroport – La Haie Gautrais à Bruz (35) et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Village des Collectivités – 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35) (sous réserve de modification des lieux d'épreuves).

Conditions d'inscription		Date des épreuves	Période d'inscription
Concours externe	<p>Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n° 2011-1642 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le formulaire d'inscription.</p>	<p>Epreuves d'admissibilité :</p> <p>le 27 mai 2021</p>	<p>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</p> <p>du 27 octobre 2020 au 18 novembre 2020 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>- une préinscription en ligne est ouverte sur le site Internet www.cdg35.fr, aux dates et heures mentionnées ci-dessus ;</p>
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2021.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p>	<p>Epreuves d'admission :</p> <p>Courant septembre ou octobre 2021 au CDG35</p>	<p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace candidat propre à chacun.</p> <p>VALIDATION D'INSCRIPTION :</p> <p>du 27 octobre 2020 au 26 novembre 2020 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace sécurisé.</p>
Troisième concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier 2021, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35, organisateur de l'opération</p>	<p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 26 novembre 2020, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p> <p>- à titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leur formulaire d'inscription, au plus tard le 26 novembre 2020 dernier délai (cachet de la poste faisant foi), accompagné des pièces justificatives requises.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.